# Le Pacte Vert européen et la future PAC

L'Union européenne

# Le Pacte Vert européen

PACTE CLIMAT
ET LEGISLATION
CLIMAT

INVESTIR DANS
UNE MOBILITE INTELLIGENTE,
ET DURABLE

ENCOURAGER UNE INDUSTRIE
PLUS VERTE

ELIMINATION DE LA
POLLUTION

ASSURER
UNE TRANSITION JUSTE
POUR TOUS

FINANCEMENT
DE PROJETS VERTS

FACILITER
L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
DES LOGEMENTS

INFLUENCER LE
CHANGEMENT VERT
AU NIVEAU MONDIAL

DE LA FERME
À LA TABLE

PROTÉGER LA NATURE

PROMOUVOIR
UNE
ÉNERGIE PROPRE

# Les défis du système alimentaire de l'UE

## DURABILITÉ SOCIALE

Régimes alimentaires plus sains — Réduction de la surcharge pondérale

Amélioration du bien-être animal

Droits sociaux des travailleurs de la chaîne alimentaire

Alimentation accessible financièrement

## LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Lutte contre le changement climatique

Protection de l'environnement

Préservation de la biodiversité

Réduction des pertes et du gaspillage alimentaire

Bioéconomie circulaire

## DURABILITÉ ÉCONOMIQUE

Revenus plus équitables pour les agriculteurs & pêcheurs

Transition juste

Nouvelles entreprises & Possibilités d'emploi

# Stratégie de la ferme à la table: objectifs généraux

**climate footprint**

Réduire l'**empreinte écologique et climatique** du système alimentaire

**global transition**

Mener une **transition mondiale vers** une durabilité compétitive, de la ferme à la table

**new opportunities**

Exploiter les **nouvelles opportunités**

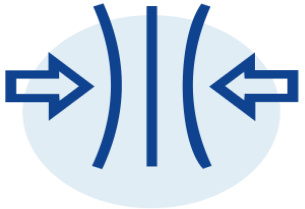

**resilience**

Mettre en place un système alimentaire **solide** et **résilient**

# Objectifs 2030
# pour une production alimentaire durable

Réduire de 50 % l'utilisation et les risques des **pesticides chimiques** et réduire de 50 % l'utilisation des **pesticides** les plus dangereux

Réduire les **pertes de nutriments** d'au moins 50 %, tout en garantissant l'absence de détérioration de la fertilité des sols; Cela permettra de réduire d'au moins 20 % l'utilisation d' **engrais**.

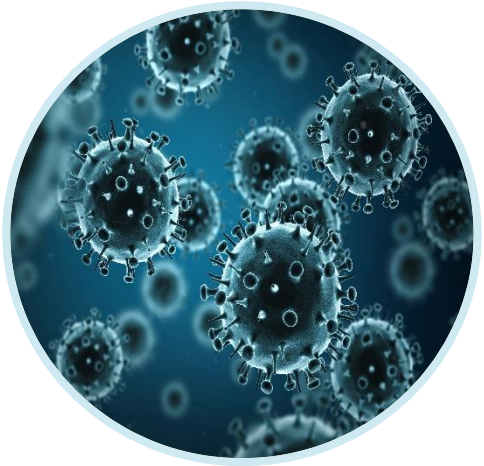

Réduire de 50 % les ventes d'**antibiotiques** pour les animaux d'élevage et en aquaculture

Atteindre au moins 25 % des terres agricoles de l'UE en **agriculture biologique**

# Actions concrètes: le cadre

**Cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables** (2023):

- Cadre avec **un ensemble complet de principes généraux et d'exigences** en matière de durabilité des systèmes alimentaires
- Base **pour garantir la cohérence des politiques** au niveau de l'UE et au niveau national ; intégrer la durabilité dans les politiques liées à l'alimentation
- Dispositions sur la **gouvernance et la participation collective** des parties prenantes

Élaboration d'un **plan d'urgence** (2021)
pour garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires &
sécurité en temps de crise

# Actions visant à garantir une production alimentaire durable (1)

Adoption de recommandations aux États membres concernant les neuf objectifs spécifiques de la **politique agricole commune (PAC)** avant de présenter des projets de **plans stratégiques relevant de la PAC** (2020)

Révision de la **directive relative à une utilisation durable des pesticides** et promotion de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles (2022)

Révision des règlements visant à faciliter les **produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives biologiques** (2021)

Plan d'action 2021-2026 pour le **secteur de l'agriculture biologique** visant à stimuler l'offre et la demande de produits biologiques (2020)

Plan d'action pour **une gestion intégrée des nutriments** afin de réduire la pollution par les engrais (2021)

# Actions visant à garantir une production alimentaire durable (2)

Proposition de révision de la législation existante en matière de **bien-être animal**, y compris en matière de transport et d'abattage (2023)

Proposition de révision du règlement concernant les **additifs pour l'alimentation animale** afin de réduire les incidences de l'élevage sur l'environnement (2021)

Clarification du champ d'application des **règles de concurrence** en ce qui concerne la durabilité dans les actions collectives (2022)

Initiatives législatives visant à renforcer **la coopération des producteurs du secteur primaire** (renforcement de leur position dans la chaîne alimentaire) (2021-22)

Proposition relative à **un réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles** (données et conseils relatifs aux pratiques agricoles durables) (2022)

# Actions visant à promouvoir un régime alimentaire sain et durable

Proposition d' **étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage - obligatoire et harmonisé** pour permettre aux consommateurs de faire des choix alimentaires avisés pour leur santé (2022)

Proposition d'exiger l'**indication de l'origine** pour certains produits (2022)

Déterminer les meilleures modalités pour la fixation de **critères minimaux obligatoires pour la passation de marchés publics durables** (2021)

Réexamen du cadre juridique du **programme de l'UE** de distribution dans les écoles: un recentrage sur des aliments sains et durables (2023)

Réexamen du **programme de promotion de l'UE** en faveur des produits agricoles et alimentaires afin de renforcer sa contribution à la production et à la consommation durables (2020)

Proposition d'un **cadre d'étiquetage alimentaire durable** afin de donner aux consommateurs les moyens de faire des choix alimentaires durables (2024)

Nutrition — santé

| Nutrition Declaration | Per 100 g |
|---|---|
| Energy | kJ/kcal |
| Fat | g |
| of which saturates | g |
| Carbohydrate | g |
| of which sugars | g |
| Protein | g |
| Salt | g |

Environnement

Sociale

# Favoriser la transition — Promouvoir la transition mondiale

- Coopération internationale pour **soutenir les pays en développement dans leur transition vers des systèmes alimentaires durables;**
- Inclusion d'un chapitre ambitieux sur la durabilité, y compris sur les denrées alimentaires, dans tous les **accords commerciaux** bilatéraux de l'UE;
- Travaux par l'intermédiaire d'organismes **internationaux de normalisation (par exemple: Codex)** et promotion de systèmes alimentaires durables dans les **enceintes et les événements internationaux** (par exemple, le sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires en 2021).
- Prise en compte des **aspects environnementaux** lors de **l'évaluation des demandes de tolérances à l'importation** pour les substances pesticides qui ne sont plus autorisées dans l'UE
- Promotion de systèmes d'**étiquetage appropriés** — afin de garantir que les denrées alimentaires importées dans l'UE soient progressivement produites de manière durable.

# Articulation entre la PAC et le Pacte Vert (y compris la Stratégie F-T)

## Les propositions de réforme de la PAC sont compatibles avec le Pacte Vert européen

- Cadre approprié pour soutenir la mise en œuvre des nouvelles ambitions

## Néanmoins pour refléter au mieux le Pacte Vert ...

- Les principaux éléments de la proposition doivent être conservés dans la législation finale
- Certaines améliorations au texte cadre legal dans des domaines spécifiques pourraient être introduites
- La Commission souhaite prendre des mesures concrètes supplémentaires pour rendre la mise en œuvre plus efficace

# POUR RAPPEL - LES ÉLÉMENTS-CLÉS DE LA FUTURE PAC

- Moderniser et simplifier à travers un nouveau mode de mise en œuvre:
  - Un nouveau partage de responsabilités entre UE et EM: assurant le caractère commun de la PAC tout en offrant plus de flexibilité pour s'adapter aux conditions locales
  - Un soutien public basé sur la performance
- Une plus grande ambition environnementale et climatique pour soutenir la transition vers une agriculture plus durable
- Développer l'innovation et l'utilisation de la la connaissance pour mieux répondre aux objectifs économiques/env/sociaux
- Une distribution plus équitable et un ciblage plus efficace en soutien à l'agriculture familiale
- Croissance et emploi dans les zones rurales

European Commission

# 1. Nécessité de conserver les éléments clés

- Niveau d’ambition accru en ce qui concerne les objectifs liés à l’environnement et au climat (principe de «non retour en arrière»/article 92)
- Conditionnalité renforcée
- Eco-régimes obligatoires
- Enveloppes financières minimales pour l’environnement et climat pour les programmes sectoriels et PII
- Collecte de données et approches communes en matière de données
- Dispositions pour le renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire

# 2. Améliorations potentielles dans le texte final

- Introduction d’un niveau de dépenses minimales pour les éco-régimes du premier pilier et développement de leurs dispositions

- Intégration de la législation relative au bien-être animal et aux anti-microbiens dans le cadre de la PAC

# 3. Actions de la Commission en faveur d'une mise en œuvre efficace

- Accroître la transparence dans le processus d'approbation des plans stratégiques relevant de la PAC
- Dialogue structuré et recommandations aux États membres
- Garantir la durabilité globale de l'aide couplée au revenu, des programmes sectoriels et des programmes de promotion
- Proposer un réseau d'informations sur la durabilité des exploitations agricoles

# Indicateurs de l'annexe I de la proposition de règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC associée aux cibles du Pacte Vert

| Cibles du Pacte Vert relatives au secteur agricole | Indicateurs d'impact (tels que définis à l'annexe I) ou indicateurs de contexte (tels qu'envisagés dans le droit dérivé) | Indicateurs de réalisation et de résultat (tels que définis à l'annexe I) |
|---|---|---|
| ▪ **Réduire de [50]% l'utilisation des pesticides chimiques à risqué d'ici 2030**<br>▪ **Réduction de [50]% de l'utilisation de pesticides à haut risque** | I.27 Utilisation durable des pesticides: réduire les risques et les effets des pesticides | R.37 Utilisation durable des pesticides: part des terres agricoles concernées par des actions spécifiques bénéficiant d'un soutien qui conduisent à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable |
| ▪ **Réduction de [50]% des ventes d'antimicrobiens pour les animaux d'élevage et dans l'aquaculture d'ici à 2030** | I.26 Limiter l'utilisation d'antibiotiques dans l'agriculture:ventes/utilisation chez les animaux producteurs de denrées alimentaires | R.36 Limiter l'utilisation d'antibiotiques: proportion d'unités de gros bétail concernées par des actions soutenues visant à limiter l'utilisation d'antibiotiques |
| ▪ **Réduction des pertes de nutriments d'au moins [50]% en 2030** | I.15 Amélioration de la qualité de l'eau: bilan nutritif brut sur les terres agricoles | R.21 Gestion durable des nutriments: part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements en faveur d'une meilleure gestion des nutriments |
| ▪ **Parvenir à une superficie agricole de [25]% dans le cadre de l'agriculture biologique d'ici à 2030** | C.32 Superficie agricole cultivée en agriculture biologique | O.15 Nombre d'ha avec soutien à l'agriculture biologique |
| ▪ **Accès à l'internet à haut débit rapide dans les zones rurales** | | R.34 Connecting rural Europe:part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC |
| ▪ **Accroître les terres en faveur de la biodiversité, y compris des surfaces agricoles sous des elements du passage d'une une grande diversité** | I.20 Fourniture accrue de services écosystémiques: part de la SAU abritant des particularités topographiques | R.29 Préserver les particularités topographiques: part des surfaces agricoles sous un engagement en faveur de la gestion des particularités topographiques, y compris les haies |